

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 21 DEC. 2022  
ID : 062-246200638-20221216-DCS\_221214\_702-DE

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et  
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :  
15 décembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

21

Dec. 2022

2022

ID : 062-246200638-20221216-DCS\_221214\_702-DE

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

7-02 **EHPAD FRÉDÉRIC DEGEORGE - TARIFICATION**  
**PRESTATION BLANCHISSERIE - EXERCICE 2023**

*L'EHPAD Frédéric Degeorge du SIVOM de la Communauté du Béthunois est doté d'un service de blanchisserie permettant la prise en charge du linge des résidents ainsi que l'entretien des tenues du personnel.*

*Considérant les moyens techniques et organisationnels mis en œuvre par l'EHPAD Frédéric Degeorge pour l'entretien du linge des résidents, du personnel et du service, celui de l'EHPAD Marie Curie, du Service de Soins Infirmiers à Domicile, et du Crématorium du SIVOM de la Communauté du Béthunois peut être pris en charge,*

*Considérant les besoins des établissements d'hébergement pour personnes âgées et conformément à la loi Vieillesse, il convient de proposer à leurs résidents l'entretien de leur linge personnel par l'EHPAD Frédéric Degeorge,*

*Vu l'avis favorable de la Commission solidarité-santé du 29 novembre 2022 et de la Commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022,*

*Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir fixer pour l'année 2023 :*

- *Pour le personnel de l'EHPAD Marie Curie, du Service de Soins Infirmiers à Domicile, et du Crématorium le coût de l'entretien de leurs vêtements professionnels, soit 16 € non soumis à TVA, par agent et par mois durant l'année 2023.*
- *Pour les résidents concernés, le coût de l'entretien de leur linge personnel, soit 64 € non soumis à TVA, par résident et par mois durant l'année 2023.*
- *Pour la livraison du linge, le coût du transport sera facturé au tarif de 2,65 € par service bénéficiaire (EHPAD Marie Curie, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Crématorium) et par livraison.*

*Les recettes seront inscrites aux articles des budgets hébergement et dépendance correspondants, de l'établissement.*

**ADOPTÉ**

Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
"Suivent les signatures"  
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre  
Emmanuel  
GIBSON  
Date : 16/12/2022  
Qualité : Président